

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 193

présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il fait un bilan sur la labellisation des sites diffusant des informations en matière de santé sur Internet. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Cet amendement prévoit un bilan sur la labellisation des sites diffusant des informations en matière de santé sur Internet.